I. Organisation générale

L'Athlétisme Club Olympique de Saint-Leu (N°449745322) et E.Leclerc, avec l'accompagnement de la municipalité de Saint-Leu, organisent le **Dimanche 6 Décembre** :

« **Leu trail des musées** »

Organisateurs référents : Johan Favreau et Guilhem Lalande

1. l'épreuve :

Au cœur de la commune de Saint-Leu, cette course unique propose de découvrir les richesses culturelles et patrimoniales de la ville à travers un parcours accessible et dynamique.

Une course entre sport, culture et convivialité !

Le départ sera donné, à 6h le 6 Décembre, entre la médiathèque et la poste (rue de la compagnie des indes) pour une boucle de **26 km** avec **560 m de D+**

Ce format de trail court, roulant et peu technique est idéal pour les coureurs souhaitant s'initier à la discipline ou pour les plus expérimentés désireux de réaliser une belle performance.

Le parcours mettra à l'honneur plusieurs sites emblématiques de la ville :

- Le Musée Stella Matutina
- L'Église de la Salette
- La mairie de Saint Leu
- Le batiment historique de la Poste
- Le front de mer de Saint -Leu et son port
- Kélonia
- La Pointe au Sel et son musée du sel

Leu Trail des Musées se veut un événement à la fois sportif, culturel et convivial. Ouvert à tous, il offrira une ambiance festive et chaleureuse, tout en valorisant le patrimoine et l'identité saint-leusienne et réunionnaise.

2. conditions de participation

Les courses sont ouvertes aux licenciés FFA et aux non licenciés, à partir de la catégorie espoirs (nés en 2007 et avant).
Les inscriptions s'effectuent en ligne sur **www.acosl.re** accompagnée : d'une des licences ci-dessous en cours de validité à la date de la manifestation :

- licence FFA (athlé compétition, athlé running)
- licence Fédération Française de Sport Adapté (FFSA)
- licence Fédération Française Handisport (FFH)
- toutes autres licences pour la saison en cours si elles mentionnent spécifiquement la notion de non contre-indication de « l'athlétisme » ou de « la course à pied » en compétition
- d'un « **P**arcours **P**révention **S**anté : PPS » délivré par la FFA de moins de 3 mois (attestation + code)
  Le certificat médical d'un médecin n'est plus recevable. Pour les moins de 18 ans à la date de la course : une autorisation signée d'un responsable légal (avec photocopie d'une pièce d'identité) est obligatoire. L'inscription sera jugée ferme et définitive uniquement après validation par les organisateurs.

Inscriptions limitées à 1000.
Fin des inscriptions en ligne le 25 Novembre 2026 à 00h.

3. tarif d'inscription :

- Les frais d'inscription sont définis par l'organisateur est de 26 euros jusqu'au 6 Novembre puis 29 euros.
- L'inscription donne droit à des prestations de ravitaillement autour de Ia course et à un t-shirt finisher ainsi qu'une médaille.

4. Remboursemement

Aucun remboursement d'inscription ne pourra s'effectuer. Cependant, le remplacement par un autre coureur est possible dans le respect des conditions de participation et sous réserve d'acceptation de l'organisation.
En cas d'annulation de la course pour cas de force majeure ou intempérie, aucun remboursement ne pourra être demandé.
Les inscriptions donneront droit éventuellement et sur demande à un report pour une inscription à une future course de l'ACOSL.
En cas d'absence de licence valide, l'organisation se reserve le droit d'annuler l'inscription du participant sans remboursement.

5. Retrait des dossards

La distribution des dossards s'effectuera, sur présentation d'une pièce d'identité et d'une licence conforme ou d'un PPS, dans les magasins E.Leclerc partenaires.
L'heure et les endroits de remises seront précisés quelques semaines avant la course.

6. Récompenses

Il y aura un classement commun licencié et non licencié. Seront récompensés :

- les 3 premiers au scratch femmes
- les 3 premiers au scratch hommes
- les 3 premiers de chaque catégorie FFA

7. Réclamations

Toute réclamation :

- Sur le déroulement de I'épreuve se fera dans Ies 15 minutes après I'arrivée du dernier coureur
- Sur le classement de I'épreuve se fera dans Ies 15 minutes après I'affichage des résuItats
- Aucune réclamation ne sera acceptée pendant la remise des trophées qui se déroulera à partir de 30 minutes après le dernier arrivant.

II.<u>Le parcours :</u>

1. Départ depuis la rue de la compagnie des indes
2. Musée du sel
3. Magasin E.Leclerc Portail
4. Musée de Stella
5. Cimetiière marin
6. Epicerie Ellama à l'Etang Saintleu
7. Notre Dame de la Salette
8. Kelonia
9. Arrivée sur le parvis de la Mairie de Saint-leu

Les concurrents doivent courir du côté droit de la chaussée dans le sens de la circulation, sur certains axes, la circuIation sera partagée avec les véhicuIes à moteur.
Des postes de ravitaillements seront prévus au :

- KM 4.6 : Musée du Sel (ravitaillement liquide)
- KM 9.5 : Magasin E.Leclerc (ravitaillement solide+liquide)
- KM 14.5 : Cimetière Marin (ravitaillement liquide)
- KM 19 : Epicerie Ellama à l'Etang Saint-Leu (ravitaillement solide+liquide)
- KM 21.5 : en bas de la salette (ravitaillement liquide)
- KM 26 : ravitaillement arrivée sur le parvis de la Mairie

Tous les coureurs devront porter le dossard fourni par l'organisation et il devra être visible devant et à tout moment du parcours.
Pour être pointé et chronométré, le passage sur le ligne de départ et d'arrivée est obligatoire.

III. Secours et Assurance

Les postes de secours seront situés au niveau du musée de la pointe au sel de St-Leu.
L'équipe médicale recrutée pour l'évènement par l'organisation à tout pouvoir pour juger de l'inaptitude d'un concurrent à poursuivre son effort. Aucun recours n'est possible, le concurrent sera mis «hors-course » immédiatement.
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants non licenciés de s'assurer personnellement.
Les organisateurs ont souscrit un contrat de responsabilité civile. Les coureurs participent à cette épreuve sous leur responsabilité.
Il est recommandé aux concurents de souscrire une assurance individuelle accident.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance dus à un mauvais état de santé, accident provoqué par le non-respect du présent règlement, du code de la route et des consignes des organisateurs.

IV. Droit à l'image

Durant la course, chaque concurent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa présentation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou règlementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations eventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. J'autorise expressément la mairie de Saint-Leu à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif mon image concernant l'évènement ainsi qu'a l'exploiter à des fins de promotion du kilomètre vertical de SaintLeu sur tous supports (brochure, site internet, projection publique, reportage télévisé...) pour la durée de 20 ans dans le monde entier. 4.1 CNIL Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale au Correspondant informatique et Liberté – Département La Réunion en joignant une copie de votre pièce d'identité. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si celles-ci répondent à une obligation légale.

Organisateur : ACOSL
Directeurs de course : Johan Favreau et Guilhem LALANDE

Fait à Saint-Leu, le 24/06/2026

Bougez avec ACOSL ! Le club d'athlétisme de Saint-Leu